Envoyé en préfecture le 12/02/2021
Reçu en préfecture le 12/02/2021
Affiché le
ID : 081-218101053-20210211-2021_0017-DE

GRAULHET
inventer un art de ville

EXTRAIT
Registre des délibérations du conseil municipal

SEANCE DU 11 FEVRIER 2021

Délibération n° 2021/017

OBJET :
Ecrêtement et réaménagement du Barrage de Miquélou et de sa retenue. Demande d'une aide financière au titre de la DSIL 2021.

Date de convocation : **04 février 2021**		Nombre de conseillers en exercice : **33**
Présents : **24**	Votants : **33**	Date d'affichage ou notification : **18 février 2021**

L'an **2021, le 11 février** à **18 heures 30**, le conseil municipal de GRAULHET, légalement convoqué, s'est réuni en session **ordinaire** à l'hôtel-de-ville sous la présidence de **M. Blaise AZNAR**, Maire.

Conformément à la loi n° 96-142 du 21 février 1996 et selon les dispositions de l'article L.2121-18 du Code général des collectivités territoriales, la séance a été publique.

Étaient présents : 24
M. AZNAR Blaise - Mme KAOUANE Louisa - M. MEHDI Saïd - Mme LEPINAY Marie-Christine - M. MIRALES Marc - M. HERRET Nicolas - M. SERIN Christian Mme TRUQUET Marie-Thérèse - M. PENARD Serge - M. ORTEGA Fernand - M. GRAU Jean-Michel - M. BATAOUI Kamel - Mme DA COSTA Céu – M. BLESS Mathieu Mme OISEAU Christelle - Mme FITA Claire - Mme BORDES Mélanie - M. SCUGLIA Domenico - M. JOLY Jean-Luc - Mme ENNAJJARI Malika - M. TERRASSIE Vincent Mme BUNEL Sylvie - M. BACOU Julien – M. ANDRIEU René.

formant la majorité des membres en exercice.

Absents avec pouvoir : 9
Mme LAVIT Michelle (pouvoir AZNAR Blaise) - Mme BOUTIN Mireille (pouvoir DA COSTA Céu) - Mme SENAT-SOLOFRIZZO Marie-Paule (pouvoir HERRET Nicolas) M. BARTHES Philippe (pouvoir MIRALES Marc) - Mme Florence BELOU (pouvoir OISEAU Christelle) - Mme AMALIK Hanane (pouvoir FITA Claire) - M. CALMETTES Patrick (pouvoir JOLY Jean-Luc) - Mme DOS SANTOS FERRAO Emilia (pouvoir BACOU Julien) - Mme PINEL Vanessa (pouvoir BACOU Julien).

Absents sans pouvoir : NEANT.

M. MIRALES Marc a été élu secrétaire.

Envoyé en préfecture le 12/02/2021
Reçu en préfecture le 12/02/2021
Affiché le
ID : 081-218101053-20210211-2021_0017-DE

Par délibération n°2020/091 du 24 septembre 2020, le Conseil Municipal a validé l'Avant-Projet Détaillé concernant l'effacement partiel et le réaménagement du barrage de Miquélou et de sa retenue, ainsi que la sollicitation de toutes subventions permettant d'optimiser le plan de financement de l'opération.

La demande de financement dans le cadre du plan de relance de l'économie par la commande publique, abondée par une enveloppe exceptionnelle de Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) n'ayant pas été suivie d'effet, il y a lieu :

- De présenter une nouvelle demande de subvention pour les travaux de sécurisation du Barrage de Miquélou au titre de la DSIL 2021,
- D'effectuer une mise à jour de la maquette financière.

Entendu l'exposé du maire et après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal,

DÉCIDE

- DE SOLLICITER une aide de l'Etat, au titre de la DSIL 2021, à hauteur de 50 % de la dépense éligible qui s'élève à 380 500 € HT, soit 190 250 € d'aide financière pour effectuer les travaux de sécurisation du barrage de Miquélou,

- D'APPROUVER la maquette financière suivante :

Montant total de l'opération estimé (H.T.)	380 500,00 €
Total des subventions sollicitées	190 250,00 €
Taux de financement total	50 %
Autofinancement (H.T.)	190 250,00 €

FINANCEUR	ASSIETTE ELIGIBLE (H.T.)	SUBVENTION SOLLICITEE	TAUX
DSIL 2021	380 500,00 €	190 250,00 €	50 %

- DE DONNER pouvoir au maire pour l'exécution de la présente délibération et engager la commune.

Pour extrait conforme,
LE MAIRE : **Blaise AZNAR**

MAIRIE DE GRAULHET
GRAULHET
TARN